

HONORAIRES DE L'AGENCE TTC

(TVA taux en vigueur de 20% incluse) Barème pour les mandats à compter du 10 octobre 2019.

	Mandat de vente EXCLUSIF	Mandat de vente SIMPLE
De 0 à 100 000 €	Forfait 5 000 €	Forfait 6 000€
De 100 001 à 169 999 €	5.5%	6%
De 170 000 à 229 999 €	5%	5.5%
De 230 000 à 329 999€	4,5%	5%
330 000 et au-delà	4%	4,5%

MANDAT EXPERT EQUITABLE :

Mandat dont les honoraires sont divisés **entre le propriétaire et l'acquéreur**. Mandat exclusif avec liberté du propriétaire (**voir conditions en agence**).

CAS PARTICULIERS :

-Pour les biens à rénover en grande partie et qui occasionnent une multitude de visites avec acquéreurs et artisans spécialisés, géomètres experts, géologues pour étude de sol, pour assainissement individuel et tous renseignements nécessaires au projet.

FORFAIT 10 000 € TTC.

PRESTATION PRESTIGE AVEC DES PARTENAIRES* EXTERIEURS (sur demande).

-Les prestations particulières des partenaires extérieurs peuvent modifier le barème de base des honoraires de vente allant jusqu'à 2% supplémentaires.

* voir conditions et partenaires en agence.

HONORAIRES DE LOCATION TTC

Le montant TTC des honoraires imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire :

- Maximum 8€/m²** : Entremise et négociation, visite, constitution du dossier locataire et la rédaction de bail, en zone non tendue
- Maximum 10€/m² zone tendue.
- Maximum 12€/m² zone très tendue.

Etat des lieux :

- Maximum 3€/m²**